

MAIRIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 01 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : Mme M. J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU - Mme I. LESBATS - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU- M. T. LAMARQUE- M. G. VILLENAVE - M.T. DEVERT- - M.S.GILBERT- M. François PEHAU- M. Sébastien LABAT- M. Gérard NAPIAS
Mme CHAMPILOU Sabine est élue secrétaires de séance.

Absent : Mme E. TROUILLET

Membres en exercice : 19

Présents : 18

OBJET : Approbation du Compte de Gestion – Budget du camping municipal pour l'exercice 2024

M. le Maire donne la parole à M. Jean WATIER qui rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion du receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé. Il est visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion présenté par le Receveur Municipal
- Lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2024	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture Exercice 2024
INVESTISSEMENT	-25 466,06 €	0,00 €	-9 042,36 €	-34 508,42 €
FONCTIONNEMENT	698 445,25 €	70 079,31	74 617,64 €	702 983,58 €
TOTAL	672 979,19 €	70 079,31 €	65 575,28 €	668 475,16 €

-Constate, pour la comptabilité de l'établissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

-Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire.
Gérard NAPIAS



La secrétaire de séance
Sabine CHAMPILOU